



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-18

Objet : Création d'un réseau d'eaux pluviales sur le tronçon du chemin de la Grande Pierre et de la rue de l'ancienne gare (RD50) à Brindas dans le cadre de la création d'une voie verte entre Brindas et Messimy

Le Maire de Brindas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22, alinéa 4,
Vu la délibération n° 2020-55 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire,
Vu le budget primitif 2025,
Vu la consultation restreinte lancée le 13 juin 2025
Vu l'avis de la commission achat du 02 septembre 2025
Considérant que sur les 4 entreprises consultées, seules deux ont répondues à la consultation, l'offre de l'entreprise PERRET étant la mieux-disante

DÉCIDE

Article 1^{er} : DIT que la réalisation des travaux est attribuée à la société PERRET pour un montant total de 32 467,50 € HT

Article 2 : DIT que la somme correspondante est prévue au budget de la Commune.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Brindas.

Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète du Rhône.

Fait à Brindas,
Le 17 octobre 2025
Le Maire,
Frédéric JEAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par L'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Mairie de Brindas
18 Place de Verdun, 69126 Brindas
Tel : 04 79 16 02 00
accueil@brindas.fr
www.brindas.fr

Horaires :

Lundi : 9h-12h-14h-17h
Mardi : 14h-19h
Mercredi : 9h-12h-14h-17h

Jeudi : 8h15-12h
Vendredi : 9h-12h-14h-17h
Samedi : 9h-12h (accueil et état-civil)

